

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 PUIS VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

### LE BUDGET EN QUELQUES CHIFFRES

Le budget de fonctionnement 2021 est clôturé avec 660 751,61 euros de dépenses et 1 054 915,21 euros de recettes. Le budget d'investissement 2021 est clôturé avec 1 137 831,28 euros de dépenses et 884 345,52 euros de recettes. Le compte administratif et le compte de gestion 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Le résultat du budget de fonctionnement 2021 s'élève à 394 163,60 euros. Il est affecté à hauteur de 275 369,76 euros en réserve d'investissement sur le budget 2022 et à hauteur de 118 793,84 euros en report sur le budget de fonctionnement 2022.

Le budget de fonctionnement 2022, voté à l'unanimité, s'équilibre à 985 801,84 euros en recettes et dépenses. Le budget d'investissement 2022, voté à l'unanimité, s'équilibre à hauteur de 1 401 786,76 euros en recettes et dépenses.

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT : MAITRISER CHAQUE DEPENSE POUR FAIRE FACE AUX INCERTITUDES

Dans le détail, plusieurs points ont été particulièrement relevés concernant les budgets de fonctionnement.

**1/ Charges à caractère général.** Ces dépenses sont maîtrisées avec un chapitre arrêté à 173680 euros en 2021 (contre 176 612 euros en 2020). Diverses mesures appliquées au cours des derniers mois portent leurs fruits. Ainsi, la facture d'eau, chiffrée à 5844 euros en 2020, a été ramenée à 3963 euros en 2021 : l'été humide a permis de réaliser des économies sur l'arrosage du terrain de foot et l'achat d'une pompe permet de ne plus prélever l'eau destinée à l'arrosage des massifs sur le réseau d'eau potable. Des économies ont également été réalisées sur la consommation d'électricité (4000 euros en moins par rapport à 2020) ou sur le contrat de mise à disposition des photocopieurs. Le budget 2022 est construit avec prudence : l'objectif est de continuer de dégager des marches de manœuvre sur ces charges (notamment en renégociant les contrats de maintenance, d'assurance et les abonnements de téléphonie et d'internet) mais également d'intégrer la hausse annoncée de certaines charges (augmentation du prix du fuel et variation à la hausse des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire).

**2/ Crise du Covid-19.** La crise sanitaire a encore eu un impact fort sur les charges de fonctionnement. Le budget des produits d'hygiène (essuie-main, gel hydroalcoolique, savon neutre, etc..) reste conséquent mais la crise du Covid-19 et les protocoles sanitaires applicables ont surtout des conséquences budgétaires sur les dépenses de ménage : ces dépenses, chiffrées à 11 622,95 euros en 2019, ont représenté une dépense de 24329 euros en 2021. En revanche, l'année 2021 a été marquée par l'autorisation de louer à nouveau les salles communales tandis que le restaurant scolaire a fonctionné sans interruption, permettant de retrouver un meilleur niveau de recettes.

**3/ Charges de personnel.** Elles s'élèvent, pour l'année 2021, à 364 227 euros. Leur évolution est mesurée. L'année 2021 a été marquée par le recrutement de deux agents supplémentaires par le dispositif Parcours Emploi Compétence : un agent pour assurer un renfort à l'école (du fait des protocoles sanitaires obligeant notamment à un double service en cantine) et un agent en voirie. Le dispositif PEC permet l'emploi d'agents à temps non complet, avec une prise en charge par l'Etat à hauteur de 80% du coût de la charge salariale.

**4/ Recettes fiscales.** Du côté des recettes de fonctionnement, le principe de neutralité fiscale a été maintenu en 2021 mais les recettes sont à la hausse du fait de la revalorisation annuelle des bases : 317638 euros de contributions directes perçues en 2021. Le vote des taux d'imposition 2022 sera abordé lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

**5/ Dotations de l'Etat.** La dotation globale de fonctionnement allouée par l'Etat est à nouveau à la baisse : 85054 euros perçus en 2021 contre 92396 euros en 2020 (soit -8%). Parallèlement, la dotation de solidarité est en hausse mais ne couvre pas la perte : 99632 euros perçus en 2021 contre 94694 euros en 2020.

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT : POURSUITE D'UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT VOLONTARISTE**

Le budget d'investissement 2021 était particulièrement ambitieux avec plusieurs opérations d'ampleur menées de front : aménagement et sécurisation de la traversée des Baraques et du carrefour de Malpas, enfouissement des réseaux et créations d'un trottoir route de Solignac, mise en place de la vidéoprotection, et finalisation des travaux de réfection des façades de l'église. S'il doit faire preuve d'une certaine prudence, le budget d'investissement 2022 est toutefois caractérisé par de nouveaux projets :

\_ Un programme de voirie qui propose trois chantiers cette année. D'abord au bourg de Cussac-sur-Loire avec le revêtement du chemin de la Croix (avec pose de candélabres d'éclairage public dans ce secteur qui en était dépourvu). Ensuite le chemin du Mancou, avec enfouissement complet des réseaux secs aériens dans ce secteur et reprise des revêtements de chaussée. Et enfin la rue Jacques-Brel aux Baraques, avec là aussi l'enfouissement des réseaux secs aériens situés dans le domaine public et la réfection de la chaussée. Le coût de ces opérations (hors travaux de réseaux) s'élève à 91622 euros (TTC).

\_ Le projet de rénovation et d'extension des vestiaires du stade de Lachamp. Une ébauche du projet a été réalisée pour permettre de doubler la surface des blocs de vestiaires, de créer un lieu de convivialité type club-house pour les deux clubs de football et une buvette permettant de mieux accueillir et mieux abriter le public. Compte-tenu de l'évolution du coût des matériaux, le conseil municipal attend des études plus fines et l'engagement des divers partenaires financiers pour lancer cette opération qui est néanmoins inscrite (en dépenses et en recettes) sur le budget primitif 2022.

\_ La suppression de la décharge de Tarreyres avec plateformage du terrain et couverture en terre végétale.

\_ La rénovation complète des vitraux de l'église Saint-Sulpice au bourg de Cussac-sur-Loire.

\_ D'importants travaux de maçonnerie sur des ouvrages communaux (mur de soutènement à Malpas, enrochement au bourg de Cussac-sur-Loire, ...).

\_ L'achat de matériel neuf pour améliorer l'équipement du restaurant scolaire : chambre froide, four, banque en inox, chaises (lire par ailleurs) ainsi que l'installation d'un visiophone pour sécuriser l'entrée de l'école.

\_ Des travaux pour la création d'un logement dans la maison achetée par la mairie au bourg de Cussac-sur-Loire (chemin de la Croix).

\_ Divers travaux au cimetière (création d'un nouveau caveau communal, création d'un ossuaire, reprise des concessions en état d'abandon, réaménagement du champ commun) et reprise des lettrages du monument aux morts.

\_ Des acquisitions foncières dont une maison à Malpas (lire par ailleurs).

Ce budget s'équilibre en recettes, notamment par les subventions sollicitées sur la plupart de ces projets auprès de divers partenaires : l'Etat (Dotation d'équipement aux territoires ruraux et Dotation de solidarité à l'investissement local), la région Auvergne-Rhône-Alpes (contrat Ambition Région et diverses lignes sectorielles), le Département de la Haute-Loire (contrat Cap43 et diverses lignes sectorielles), les fonds européens (programme Leader).

## **ACQUISITION DE MATERIEL COMPLEMENTAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE – PLAN DE FINANCEMENT**

Le conseil municipal s'est engagé, depuis septembre 2020, dans une démarche d'approvisionnement en circuits courts pour les produits alimentaires approvisionnant le restaurant scolaire. Aujourd'hui, afin de faciliter la mise en œuvre de cette démarche, des investissements complémentaires doivent être réalisés : achat d'un four, d'une chambre froide de 1400 litres, d'une banque de stockage en inox, d'une épilucheuse à légumes et d'une trancheuse à pain. Les chaises du restaurant scolaires doivent également être remplacées. Le coût global de ce projet est estimé à 21025,78 euros hors taxes. Des demandes de financement sont sollicitées auprès du programme Leader Velay à hauteur de 6874,31 euros et de la région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 7148,77 euros.

## **ACQUISITIONS FONCIERES**

Le conseil municipal est informé de la mise en vente, dans le cadre d'une succession, d'une maison et de plusieurs parcelles de terrain dans le secteurs de Malpas et Le Choumadou. Ces biens sont cadastrés AI117, AK48, AK49, AK52, AK74, AI150, A28, B1131 et ZC16.

Concernant le bien immobilier situé sur la parcelle AI117, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur. L'emplacement de la parcelle, à proximité immédiate du pôle de services (écoles, crèche, mairie, salle polyvalente, bibliothèque, restaurant scolaire et boulodrome) et les projets actuellement portés par la municipalité (création d'un tiers-lieu, accueil de professionnels de santé...) motivent cette décision.

Concernant les parcelles non-bâties, le conseil municipal décide, à la majorité (16 pour et 2 contre) de faire une proposition d'achat pour la totalité des biens. La parcelle AI150, au regard des opportunités d'urbanisation dans ce secteur, permet de garantir une réserve foncière dans l'hypothèse de l'ouverture d'une nouvelle voirie dans ce secteur. Les parcelles AK48, AK48 et AK52 ainsi que la parcelle B1131 représentent une opportunité pour la création de jardins partagés communaux.

## **DROIT DE PREEMPTION**

Le conseil municipal n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles AC273, AC274, AC275, AC277, AC278 et AC279 (rue des Combes à Malpas) et sur la parcelle AC193 (rue Viabesse aux Baraques).

***La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 17 mars 2022 à 20h15 en mairie.***